

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN  
COMTÉ DE MONTMORENCY**

**SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 3 AVRIL 2017**

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 3 avril 2017 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, Simon Marcoux, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

**1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire**

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

17-04-8952

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 6 et 13 mars 2017**

17-04-8953

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que les procès-verbaux du 6 et 13 mars 2017 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer**

17-04-8954

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 40 464.13\$, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

17-04-8955

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 298 730.17\$ et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**5. Première période de questions**

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

**6. Correspondances**

17-04-8956

**Demande d'aide financière du Club FADOQ la Détente de L'Ange-Gardien**

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 100 \$ au Club FADOQ la Détente de L'Ange-Gardien dans le cadre d'un souper de la fête des mères qui aura lieu le samedi 13 mai 2017, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-04-8957

**Symposium 2017- Arts et Reflets de Château-Richer**

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 200 \$ pour l'événement Arts et Reflets Château-Richer, qui aura lieu les 11, 12 et 13 août 2017, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-04-8958

**Télé D'ICI**

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise le versement d'une aide financière de 95 \$ dans le cadre de leur activité de financement pour l'année 2017, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.**

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Partage des redevances des éoliennes – statuer sur le 20% de la MRC pour les organismes; la façon de partager ;

**8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux**

**Loisirs (Michel Laberge)**

- Retour sur l'assemblée annuelle des loisirs du 15 mars 2017- Renouvellement pour 3 ans du poste de Mme Renée Anne Laberge ;
- La période d'inscription pour le camp de jour, du 26 juin au 11 août prochain, est en cours. Les détails seront tous sur le site web de la municipalité ;
- Le service des loisirs a engagé M Jérémie McCarthy comme coordonnateur et Mme Léonie St-Hilaire comme animatrice responsable.

**- Demande d'aide financière pour la Fête Nationale 2017**

17-04-8959

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien accorde une aide financière de 1000\$, à l'Œuvre des loisirs, pour la Fête Nationale, qui a eu lieu le vendredi 23 juin prochain, si l'événement s'avère déficitaire, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**- Autorisation de dépense pour la Fête Nationale 2017**

17-04-8960

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien autorise une dépense de 4900\$ plus taxes, pour la location d'un chapiteau et des musiciens, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Comité consultatif d'urbanisme (Simon Marcoux)**

Dépôt du rapport de la réunion du CCU du 16 mars 2017

Le CCU recommande d'accepter les demandes suivantes :

Au PIIA :

1. Pour la demande d'agrandissement de 12'x12' de la résidence unifamiliale et la construction d'un garage attenant et d'un abri d'auto au 21, rue de la Rive.
2. Pour la demande de rénovation intérieure du bâtiment commercial avec l'ajout d'une fenêtre au 6209, avenue Royale.
3. Pour la demande d'opération cadastrale au 6857, avenue Royale.
4. Pour la demande de rénovation du revêtement extérieur et de la galerie avant au 6449, avenue Royale.
5. Pour la demande d'installation de deux enseignes lumineuses au 6964, boulevard Sainte-Anne.
6. Pour la demande de construction d'un garage attenant à la demande de PIIA déjà adoptée en décembre 2016 au 6570, boulevard Sainte-Anne.
7. Pour la demande de rénovation des galeries avant et arrière, la rénovation extérieure du bâtiment et la réfection du stationnement avant au 6380, avenue Royale.

Dérogation mineure :

- Pour rendre réputée conforme une opération cadastrale dérogatoire, par sa superficie de 928.1 mètres carrés au lieu de 1000 mètres carrés tel que permis par le règlement de lotissement, au 6857, avenue Royale.

**Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)**

- Renouvellement du mandat aux vérificateurs pour 2017-2018-2019 à la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L. ;
- Autorisation de dépense de 21 194\$ pour l'achat d'équipement en espace clos ;

**9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA**

**Jérôme Lessard**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'agrandissement d'une maison unifamiliale, pour la construction d'un garage attenant et la construction d'un abri d'automobiles au 21 rue de la Rive;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;

17-04-8961

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Jérôme Lessard, soit l'agrandissement de 12'x12' de la maison unifamiliale, la construction d'un garage attenant de 24'x26'x13' + 10'x18'x13' et la construction d'un abri d'automobile de 15.5'x24'x13', au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Daniel Gariépy et Simon Gariépy**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation intérieure du local commercial avec ajout d'une fenêtre sur rue, au 6209, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;

17-04-8962

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Daniel Gariépy et Simon Gariépy, soit la rénovation intérieure du local commercial avec ajout d'une fenêtre sur rue, au respect de la recommandation du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Catherine Gagnon et Guillaume Comtois-Martel**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'opération cadastrale, au 6857, avenue Royale;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;

17-04-8963

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande d'opération cadastrale de Catherine Gagnon et de Guillaume Comtois-Martel, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Denis Lebel**

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation du revêtement extérieur, la rénovation de la galerie avant et la construction d'une galerie en cour arrière au 6449, avenue Royale ;

CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;

17-04-8964

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Denis Lebel, soit la rénovation du revêtement extérieur, la réfection de la galerie avant en fer forgé, et la construction d'une galerie en cour arrière de 12'x16' au respect des recommandations du CCU et des

plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Immeubles Océan Inc.**

17-04-8965  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour l'installation de deux enseignes lumineuses, au 6964, boulevard Sainte-Anne;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande des Immeubles Océan Inc., soit l'installation de deux enseignes lumineuses de 12'x3' sur les deux façades avant du bâtiment commercial, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Isabelle Parent et François Bourque**

17-04-8966  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande de modification à la résolution PIIA 16-589 déjà adopté en décembre 2016 en ajoutant la construction d'un garage attenant à une unité d'habitation au 6570 boulevard Sainte-Anne ;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de Isabelle Parent et François Bourque concernant la modification de la résolution PIIA 16-589, soit la construction d'un garage attenant de 6.10m x 3.96 m à l'unité 101, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**Isabelle Robichaud et Mazur Piotr**

17-04-8967  
CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande pour la rénovation extérieure d'une maison unifamiliale et par la réfection du stationnement avant, au 6380 avenue Royale;  
CONSIDÉRANT le règlement #14-637 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;  
CONSIDÉRANT les plans déposés accompagnant la demande;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU le 16 mars 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que le conseil accepte la demande de rénovation extérieure de Isabelle Robichaud et Mazur Piotr, soit la rénovation des galeries avant et arrière, la construction d'un escalier du stationnement à la cour arrière, du changement des fenêtres en cour arrière, et de la réfection du stationnement avant en stationnement vert, au respect des recommandations du CCU et des plans déposés et conditionnel au dépôt de tous les documents requis et le paiement pour l'émission du permis, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**10. Dérogation mineure**

**Lot projeté 6 066 973**

17-04-8968  
CONSIDÉRANT QUE Catherine Gagnon et Guillaume Comtois-Martel ont formulé une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures ;  
CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à permettre la création d'un lot avec une superficie inférieure à celle prescrite par le règlement de lotissement;  
CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme le 16 mars 2017;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée en faveur du lot projeté 6 066 973 visant à permettre la création d'un lot avec une superficie de 928.1 mètres carrés au lieu d'une superficie de 1000 mètres carrés comme exigé

par le règlement de lotissement, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 17-04-8969 **11. Dépôt du rapport financier 2016**  
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport financier 2016, préparé par la firme Gariépy Gravel Larouche Blouin, CPA, S.E.N.C.R.L., APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-04-8970 **12. Pacte rural 2017**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil autorise la directrice générale à présenter le projet d'identification du territoire, soit par l'installation d'enseignes de noms de rues, pour le Fonds de développement des territoires- Volet 2 Développement rural pour l'année 2017, situé plus précisément dans le secteur village et son entrée, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 13. Adoption du règlement #17-650 « Règlement décrétant une dépense de 8 792 200 \$ et un emprunt de 8 792 200\$, remboursable sur 20 ans, pour les travaux de réfection de diverses rues et la construction de deux chambres de réduction de pression»**  
ATTENDU les confirmations de l'aide financière de 432 097\$ pour l'ajout de deux chambres de réduction de pression et 3 369 745\$ pour le renouvellement de conduites de diverses rues, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire datées du 23 janvier 2017, dans le cadre des sous-volets 1et 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;  
  
ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 8 792 200\$ ;  
  
ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2017 ;
- 17-04-8971 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le conseil décrète ce qui suit :
- ARTICLE 1**  
Le préambule fait partie intégrante du règlement
- ARTICLE 2**  
Le conseil est autorisé par le présent règlement à effectuer l'ajout de deux nouvelles chambres de réduction de pression, et, des travaux de renouvellement de conduites de diverses rues, dans le cadre des sous-volets 1et 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU), selon les plans et devis qui seront préparés par Tetrattech QI, Projets Nos : 31302TT et 33534TT, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée et préparée par ces derniers, en date du 24 mars 2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».
- ARTICLE 3**  
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 8 792 200\$ pour les fins du présent règlement ;
- ARTICLE 4**  
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles à l'égard de toute partie de financement des soldes disponibles énumérés à l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, conformément au tableau d'échéance de chacun du règlement dont on utilise le solde disponible.
- ARTICLE 5**  
Aux fins d'acquitter le solde des dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 8 792 200\$, sur une période de vingt (20) ans.

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **ARTICLE 8**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention, plus spécifiquement la subvention confirmée de 3 801842\$ du FEPTEU, ci-joint en annexe « B ».

#### **ARTICLE 9**

Son honneur le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution du présent règlement.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **14. Demande d'appui de Madame Catherine Gagnon pour demande d'autorisation à la CPTAQ**

ATTENDU QUE Mme Catherine Gagnon a déposé à la Municipalité de L'Ange-Gardien, conformément à la loi, un dossier pour obtenir une résolution de recommandation concernant une demande d'autorisation pour aliéner une partie du lot 4 438 970, soit pour séparer la terre boisée de celle en culture afin de créer une société en acériculture;

ATTENDU l'analyse de cette demande effectuée sur la base des critères prévus à l'article 62 de la L.P.T.A.A. ;

ATTENDU QUE l'aliénation proposée n'altère pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE l'aliénation n'ajoute pas de contrainte nouvelle sur les activités agricoles environnantes;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur;

17-04-8972

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que la Municipalité de L'Ange-Gardien recommande à la C.P.T.A.Q. d'autoriser la demande de Madame Catherine Gagnon, pour l'aliénation du lot 4 438 970, soit pour séparer la terre boisée de celle en culture afin de créer une société en acériculture, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

#### **15. Dossier de recouvrement du 6596-6598 boulevard Ste-Anne**

ATTENDU que la municipalité de l'Ange-Gardien a obtenu un jugement dans le dossier de la cour Supérieure N<sup>o</sup> 200-17-024608-168 sous l'autorité de la juge Alicia Soldevila ordonnant la démolition du bâtiment du 6596-6598 boulevard Sainte-Anne;

ATTENDU que conformément à ce qui était prévu à ce jugement, la municipalité de l'Ange-Gardien a dû procéder elle-même aux travaux de démolition;

ATTENDU que selon le jugement les frais engendrés par la démolition, la disposition des débris et la remise en état des lieux, constituent une créance prioritaire et que le propriétaire du 6596-6598 boulevard Sainte-Anne a fait défaut d'acquitter les frais malgré l'avis qui lui a été transmis;

17-04-8973

ATTENDU que le propriétaire est également en défaut de payer les taxes foncières qui sont dus sur cet immeuble;  
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité de l'Ange-Gardien :

- Mandate la firme Morency Société d'avocats, pour procéder au recouvrement des sommes dues dans ce dossier suite à l'exécution du jugement de la cour supérieure du 31 octobre 2016 dans le dossier 200-17-024608-168;
- Mandate la firme Morency Société d'avocats, pour procéder au recouvrement des taxes, intérêts et pénalités impayés pour la propriété du 6596-6598 boulevard Sainte-Anne;

17-04-8974

**16. Achat module de gestion des fosses septiques**

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise l'achat du module pour la gestion des fosses septiques pour un coût de 1470\$ taxes incluses, auprès de la compagnie CIM, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-04-8975

**17. Mandat aux ingénieurs pour la rue Garneau**

ATTENDU la confirmation de l'octroi de la subvention dans le cadre des volets 1 et 2 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) ;  
ATTENDU le désire du conseil d'ajouter la rue Garneau à la réalisation des plans et devis ;

ATTENDU la demande de subvention effectuée dans le programme PIQM ;  
ATTENDU la demande d'offre de service de la municipalité auprès de de la firme Tetra Tech QI déjà au dossier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité de l'Ange-Gardien accepte l'offre de service de Tetra Tech QI pour un coût de 10355\$, afin d'ajouter la rue Garneau aux plans et devis en cours pour les travaux dans le cadre de la FEPTEU, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-04-8976

**18. Appel d'offres publiques pour l'achat de matériaux pour les marches et le mur de soutènement pour la phase 2 de l'aménagement extérieur du bureau**

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue un appel d'offres publiques pour l'achat de matériaux pour les marches et le mur de soutènement pour la phase 2 de l'aménagement extérieur du bureau, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-04-8977

**19. Appel d'offres sur invitation pour l'aménagement extérieur du bureau phase 2**

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien effectue des appels d'offres sur invitation pour l'aménagement extérieur du bureau phase 2, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

**20. Deuxième période de questions**

**21. Divers**

17-04-8978

**1 Renouvellement de l'entente de « Services aux sinistrés » de la Croix Rouge canadienne**

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle l'entente de Services aux sinistrés de la Croix Rouge canadienne pour les trois prochaines années, telle que proposée le 2 mars 2017, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

17-04-8979

**2 Nomination au poste de journalier**

IL EST PROPOSÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise à M. Guy Gariépy à la nomination au poste de journalier spécialisé, conditionnel à l'acceptation et la certification du syndicat

et au respect des conditions exigées à la convention collective, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 17-04-8980      **3 Autorisation de dépenses pour les travaux publics**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 7160\$ plus taxes pour l'achat d'outils pour les travaux publics, soit pour l'achat d'une pompe à colass, scie planche sur chariot et mèches à béton, APPUYÉ PAR Simon Marcoux, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 17-04-8981      **4 Engagement de personnel pour la municipalité**  
IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil effectue l'embauche de M. Brian Bouchard comme étudiant aux travaux publics, pour la saison été 2017, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 22. Levée ou ajournement de la séance**  
Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
- 17-04-8982      IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h50, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

---

Pierre Lefrançois, Maire

---

Lise Drouin, Secrétaire-trésorière/Directrice Générale